



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/34
4 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET
DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE
DANS LE MONDE

Situation des droits de l'homme au Rwanda

Note du secrétariat

1. À sa cinquante-quatrième session, la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 1998/69, "prie la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui faire rapport, à sa cinquante-cinquième session, sur les résultats de l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda".
2. Compte tenu du fait que l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda a dû s'interrompre en juillet 1998, l'attention de la Commission est appelée sur le rapport que la Haut-Commissaire a présenté à l'Assemblée générale sur cette Opération (A/53/402, annexe), document mis à la disposition de ses membres à la présente session.
